



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E112424

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2026

ÉDITÉ LE

23/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2009 B 188

Siret : 509 841 359 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4029511-0

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2/502836

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2/500522

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : FRANCOIS STOHR ET FILS

5 ROUTE DE SOULTZ SOUS FORETS
67250 LOBSANN

Téléphone : 03 88 54 70 70

Portable : 06 75 75 52 90

Fax :

Site Internet :

E-mail : stohretfils@orange.fr

Responsabilité légale :

STOHR THOMAS CO-GÉRANT / STOHR LUC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	07/07/2022
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/07/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/07/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/07/2022
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/07/2022
o Ventilation mécanique	07/07/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.